



République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 1^{er} février 2022

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 15

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Absents : Loïc CHRISTIN, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Elody BULLIARD

2022_05 - Objet : Approbation du marché de travaux relatif à l'aménagement de la route de Roulave

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été engagée afin de réaliser les travaux d'aménagement de la route de Roulave.

L'opération comprend :

- La mise en œuvre de signalisation horizontale et verticale,
- La réalisation de travaux de terrassements,
- La réalisation de travaux sur réseaux humides,
- La mise en œuvre d'espaces verts.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée et un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 15 décembre 2021 pour publication dans la Voix dans l'Ain et le BOAMP. Cette annonce a également été mise en ligne sur le site de dématérialisation des marchés publics de la collectivité.

Conformément au règlement de consultation, la date de réception des offres a été fixée au 13 janvier 2022.

3 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis et une procédure de négociation a été engagée avec chacune d'elles.

Au vu du rapport d'analyse établi après négociation le 26 janvier 2022 par le cabinet AINTEGRA, maître d'œuvre de l'opération, et compte-tenu des critères d'évaluation, il est proposé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST/NABAFFA pour un montant de 318 721,00 € H.T. correspondant à la solution de base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la route de Roulave au groupement d'entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST/NABAFFA pour un montant de 318 721,00 € H.T. € soit 382 465,20 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

